

Date de la convocation :
17/11/2017

Date d'affichage :
18/11/2017

Nombre de Membres :

En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 13

AFFAIRE 17/11/74 :
1/2

Acte certifié exécutoire après
publication ou notification le :

Transmission en Préfecture le :

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE PRESLES-EN-BRIE
EN DATE DU 27/11/2017

Le lundi vingt-sept novembre deux mil dix-sept, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Monsieur GAUTHERON Daniel, Monsieur BONNIN Patrick, Monsieur LANDRY Daniel Madame BONNY Florence et Madame RICHARD Rolande, **Adjoins au maire**. Mesdames BOUDY Nathalie COHEN Sylvie, et Messieurs DERAMEZ Pascal, WEXSTEEN David, LOUISE DIT MAUGER Philippe **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur MONGAULT Patrick, Monsieur MARSAULE Patrick, **Conseillers municipaux**.

POUVOIRS : Madame OFFREDO-LESCARE Béatrice a donné procuration à Madame BONNY Florence pour la représenter et voter en son nom au cours de la séance. Monsieur MORESTIN Christian a donné procuration à Monsieur LANDRY Daniel pour le représenter et voter en son nom au cours de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur WEXSTEEN David.

EGALEMENT PRÉSENTE : Madame DHERMONS Delphine,
Directrice Générale des Services Communaux.



AFFAIRE : **COMMERCIALISATION DES LOTS (annulation de la délibération n°17/06/33 du 01/06/2017)**

Vu les dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2005 et du décret d'application du 05 janvier 2007,

Vu les articles L 442-4, L 442-8, R 442-12 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son art L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1212-1, L2141-1 et L3211-14,

Vu la délibération n° 17/11/72 du 27 novembre 2017 prononçant la désaffectation des parcelles ZD 497 – ZD 533 (division de ZD 169) et ZD 535 (division de ZD 516),

Vu la délibération n° 17/11/73 du 27 novembre 2017 prononçant le déclassement des parcelles ZD 497 – ZD 533 (division de ZD 169) et ZD 535 (division de ZD 516),

Considérant le projet de lotissement « les Moissons » et l'avis des domaines en date du 12 mai 2017 évaluant le prix au m² à 270€ HT pour les lots limitrophes à la voie SNCF et à 300€ HT pour les autres,

Considérant l'obtention du permis d'aménager n°077 377 17 0001 du 19/07/17 et son affichage régulièrement effectué,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- ***d'annuler la délibération n°17/06/33 en date du 01 juin 2017,***
- ***d'autoriser la commercialisation des lots dès à présent, le permis d'aménager obtenu ayant été valablement affiché. Cette commercialisation pourra précéder la fin de la réalisation des travaux sous condition pour la commune d'adhérer à une société de caution mutuelle ou d'obtenir une garantie financière d'achèvement d'un établissement bancaire notoirement solvable,***

Date de la convocation :
17/11/2017

Date d'affichage :
18/11/2017

Nombre de Membres :

En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 13

AFFAIRE 17/11/74 :
2/2

Acte certifié exécutoire après
publication ou notification le :

Transmission en Préfecture le :

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE PRESLES-EN-BRIE
EN DATE DU 27/11/2017

Le lundi vingt-sept novembre deux mil dix-sept, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Monsieur GAUTHERON Daniel, Monsieur BONNIN Patrick, Monsieur LANDRY Daniel Madame BONNY Florence et Madame RICHARD Rolande, **Adjoints au maire**. Mesdames BOUDY Nathalie COHEN Sylvie, et Messieurs DERAMEZ Pascal, WEXSTEEN David, LOUISE DIT MAUGER Philippe **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur MONGAULT Patrick, Monsieur MARSAULE Patrick, **Conseillers municipaux**.

POUVOIRS : Madame OFFREDO-LESCARE Béatrice a donné procuration à Madame BONNY Florence pour la représenter et voter en son nom au cours de la séance. Monsieur MORESTIN Christian a donné procuration à Monsieur LANDRY Daniel pour le représenter et voter en son nom au cours de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur WEXSTEEN David.

EGALEMENT PRÉSENTE : Madame DHERMONS Delphine,
Directrice Générale des Services Communaux.



AFFAIRE : COMMERCIALISATION DES LOTS

- *de fixer les prix de vente selon la situation du lot et le tableau ci-annexé.*
- *de fixer à 2 000€ par lot, le montant de la provision pour dégradation de voirie et espaces communs à verser par chaque acquéreur,*
- *de fixer à 1% du prix de vente Hors Taxes le montant de l'indemnité d'immobilisation à verser par le bénéficiaire lors de la signature de la promesse unilatérale de vente,*
- *d'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ces opérations de vente, notamment les promesses et actes s'y rattachant par devant notaire, avec les conditions suspensives suivantes :*
 - *Obtention d'un prêt immobilier englobant, pour le bénéficiaire le prix du terrain, les frais et le coût de la construction projetée par le bénéficiaire ,*
 - *Obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retrait.*

Presles-en-Brie, le 27 novembre 2017.

Le Maire,

D. RODRIGUEZ